**Cours :** Le Sommet mondial pour la société de l’information

**Introduction :**

La révolution numérique dans le secteur des technologies de l'information et de la communication a entraîné la libre circulation des informations, des idées et des connaissances dans le monde entier. Cette révolution est lourde de conséquences pour notre monde. L'Internet est devenu une ressource mondiale importante, cruciale, tant pour les pays développés pour qui il est un outil social et économique, que pour les pays en développement pour lesquels il est la clef d'une participation équitable et du développement dans les domaines socio-économique et de l'enseignement. Le Sommet mondial sur la société de l'information a pour objet de faire en sorte que ces avantages soient mis à la portée de tous et de faire connaître ceux qui concernent des domaines précis (cyberstratégies, commerce électronique, cybergouvernance, télésanté, enseignement, alphabétisation, diversité culturelle, égalité hommes-femmes, développement durable et protection de l'environnement). A la phase de Genève du SMSI en décembre 2003, des dirigeants à l'échelle de la planète ont proclamé leur "volonté et détermination communes d'édifier une société à dimension humaine, inclusive et privilégiant le développement, une société de l'information, dans laquelle chacun ait la possibilité de créer, d'obtenir, d'utiliser et de partager l'information et le savoir et dans laquelle les individus, les communautés et les peuples puissent ainsi mettre en œuvre toutes leurs potentialités en favorisant leur développement durable et en améliorant leur qualité de vie, conformément aux buts et aux principes de la Charte des Nations Unies ainsi qu'en respectant pleinement et en mettant en œuvre la Déclaration universelle des droits de l'homme".

**I. Définition du SMSI :**

SMSI est l'abréviation courante de Sommet mondial sur la société de l'information. Dès le départ, il a été envisagé de l'organiser en deux phases, dont la première a eu lieu à Genève du 10 au 12 décembre 2003 et a débouché sur l'adoption d'une Déclaration de principes et d'un Plan d'action. Au terme de la seconde phase, qui a eu lieu à Tunis du 16 au 18 novembre 2005, ont été adoptés l'Engagement de Tunis et l'Agenda de Tunis pour la société de l'information.

**II. Le but d’organiser un Sommet mondial sur la société de l'information :**

Conscients du rôle important joué par la révolution des TIC pour définir notre avenir et réaliser les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, les dirigeants du monde entier ont convenu de la nécessité d'élaborer un projet et un dialogue d'envergure mondiale pour édifier le cadre d'une société de l'information ouverte à tous et équitable.

**III. L’origine de l'idée du SMSI :**

Sur proposition du Gouvernement de la Tunisie, l'Union internationale des télécommunications a adopté à sa Conférence de plénipotentiaires de Minneapolis en 1998 une résolution relative à l'organisation d'un Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) et à l'inscription de ce Sommet à l'ordre du jour de l'Assemblée générale des Nations Unies. En 2001, le Conseil de l'UIT a décidé que ce Sommet serait organisé en deux phases, dont la première aurait lieu du 10 au 12 décembre 2003 à Genève, Suisse, et la seconde du 16 au 18 novembre 2005 à Tunis, Tunisie. Cette décision a été approuvée par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa [Résolution 56/183](http://www.itu.int/wsis/docs/background/resolutions/56_183_unga_2002-fr.pdf) qui accordait à l'UIT un rôle de premier plan dans la préparation du Sommet, en collaboration avec d'autres organisations et partenaires intéressés.

**IV. Historique du SMSI :**

Aux termes de la [Résolution 73](http://www.itu.int/council/wsis/R73.html) (Minneapolis, 1998) de l'Union internationale des télécommunications, son Secrétaire général a été chargé d'inscrire la tenue d'un Sommet mondial sur la société de l'information à l'ordre du jour du Comité administratif de coordination (CAC, aujourd'hui appelé Conseil de coordination des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies) de l'Organisation des Nations Unies et de faire rapport au Conseil, l'organe directeur de l'UIT, sur les résultats de cette consultation. Dans le rapport qu'il a présenté à la session de 1999 du Conseil sur cette consultation, le Secrétaire général a indiqué que la réaction du CAC était positive et qu'une majorité d'autres organisations et institutions avaient exprimé le souhait de se voir associées à la préparation et à la tenue du Sommet. Il a été décidé que ce Sommet serait organisé sous le haut patronage du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, l'UIT étant chargée d'en diriger les préparatifs. En 2001, le Conseil de l'UIT a décidé d'organiser un Sommet en deux étapes, la première devant avoir lieu du 10 au 12 décembre 2003 à Genève, Suisse, et la seconde du 16 au 18 novembre 2005 à Tunis, Tunisie.

Dans sa [Résolution 56/183](http://www.itu.int/net/wsis/docs/background/resolutions/56_183_unga_2002.pdf), l'Assemblée générale des Nations Unies a approuvé le cadre du Sommet adopté par le Conseil de l'UIT, ainsi que le rôle directeur principal joué par l'Union dans l'organisation et la préparation du Sommet, en collaboration avec d'autres organisations et partenaires intéressés.
Dans cette même [Résolution](http://www.itu.int/net/wsis/docs/background/resolutions/56_183_unga_2002.pdf), l'Assemblée générale des Nations Unies recommande que le soin de préparer le Sommet soit confié à un comité préparatoire intergouvernemental à composition non limitée, qui en établirait l'ordre du jour, arrêterait les modalités de participation d'autres acteurs au Sommet et mettrait au point le texte du projet de déclaration et du projet de plan d'action. Elle invite l'UIT à jouer le rôle directeur principal dans le Secrétariat exécutif du Sommet et invite en outre les gouvernements à participer activement au processus préparatoire du Sommet et à se faire représenter au niveau le plus élevé possible. Aux termes de ladite [Résolution](http://www.itu.int/net/wsis/docs/background/resolutions/56_183_unga_2002.pdf), l'Assemblée générale des Nations Unies encourage en outre la contribution de tous les organes compétents des Nations Unies, en particulier le Groupe d'études sur les technologies de l'information et de la communication, et encourage les autres organisations intergouvernementales, notamment les institutions internationales et régionales ainsi que les organisations non gouvernementales, la société civile et le secteur privé, à participer activement au processus intergouvernemental préparatoire du Sommet et au Sommet proprement dit.

**V. L’organisation du SMSI en deux phases :**

La Suisse et la Tunisie ont toutes deux proposé d'être les pays hôtes du Sommet, la première en tant que pays hôte de l'UIT (qui a son siège à Genève) et la seconde en tant que pays auteur, à la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT organisée à Minneapolis, du projet de résolution relative à la tenue d'un Sommet mondial sur la société de l'information. Compte tenu de cette situation particulière, le Secrétaire général de l'UIT a proposé au Conseil de l'UIT que le Sommet se tienne en deux phases, ce qui constituait une nouveauté par rapport aux autres Sommets des Nations Unies. Le Conseil a suivi les arguments du Secrétaire général de l'UIT et a estimé que l'organisation en deux phases aurait pour avantage de permettre de débattre de la société de l'information dans le contexte d'un pays développé et dans le contexte d'un pays en développement. En outre, cette organisation devait permettre une meilleure mise en œuvre et un meilleur suivi des résultats. La seconde phase du Sommet devait aussi être l'occasion d'assurer le suivi de la première phase.

Dans sa Résolution 56/183, l'Assemblée générale des Nations Unies a pris note de la proposition visant à organiser le SMSI en deux phases, qu'elle a approuvée. Le Sommet s'est ainsi composé de deux phases, celle de Genève et celle de Tunis.

**VII. Le financement du SMSI :**

Le processus préparatoire pour les deux phases du Sommet a été organisé sur la base de contributions volontaires financières et en nature versées par toutes les parties prenantes. La logistique du Sommet était assurée par les deux pays hôtes, la Suisse et la Tunisie.

Aux termes de la [Résolution 56/183](http://www.itu.int/wsis/docs/background/resolutions/56_183_unga_2002-fr.pdf) de l'Assemblée générale des Nations Unies, la communauté internationale a été invitée à verser des contributions volontaires à un [Fonds d'affectation spéciale](http://www.itu.int/wsis/funding/index-fr.html) créé par l'UIT pour faciliter la préparation et le déroulement du Sommet et pour rendre possible la participation effective de représentants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés.

L'UIT et le Secrétariat exécutif du SMSI avaient lancé une campagne de collecte de fonds.

**VIII. Les Présidents des deux phases du SMSI :**

Par courtoisie et conformément aux règles protocolaires, le Président du SMSI était le chef d'Etat du pays hôte. Ainsi, M. Pascal Couchepin, Président de la Confédération suisse, a été élu Président de la phase de Genève du Sommet et M. Zine El Abidine Ben Ali, Président de la Tunisie, a été élu Président de la phase de Tunis du Sommet.

**IX. Le logo du sommet mondial sur la société de l’information :**

**IX. 1. En langue française :**



**IX. 2. En langue arabe :**



**X. Les participants à la phase de Genève du SMSI :**

La phase de Genève du SMSI a été suivie par des délégués de haut rang de 175 pays, dont une cinquantaine de chefs d'Etat et de gouvernement et de Vice-Présidents, ainsi que plus de 11 000 participants représentant de multiples parties prenantes, qui ont tous pris part à différentes activités en rapport avec le Sommet.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Actualisé le : 2003-12-12** | **Nombre de participants** | **Nombre d'entités représentéesE** |
| **Etats** | 4590 | 175 |
| **Organisations internationales**  | 225 | 50 |
| **Organismes des Nations Unies**  | 620 | 37 |
| **Agences des Nations Unies**  | 347 | 13 |
| **Organisations non-gouvernementales**  | 3310 | 481 |
| **Entreprises**  | 514 | 98 |
| **Invités**  | 471 |   |
| **Média**  | 970 | 631 |
| **TOTAL**  | 11047 | 1486 |

**XI. Les participant à la phase de Tunis du SMSI :**

La structure de la phase de Tunis du SMSI a été calquée sur celle de la phase de Genève. Comme à Genève, des délégués de haut rang de 174 pays, dont une cinquantaine de chefs d'Etat et de gouvernement et de Vice-Présidents, ainsi que plus de 18 000 participants représentant des gouvernements, des organisations internationales, des entités de la société civile et du secteur privé ont pris part au Sommet de Tunis.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **as of 18.11.2005** | **Nombre de participants** | **Nombre d'entités représentées** |
| **TOTAL** | 19401 |   |
| **Etats et Communauté européenne** | 5857 | 174 |
| **Organisations internationales**  | 1508 | 92 |
| **ONGs et entités de la société civile** | 6241 | 606 |
| **Entités du secteur privé**  | 4816 | 226 |
| **Médias**  | 979 | 642 |

**XII. L’importants des partenariats entre secteur public, secteur privé et société civile pour la promotion des TIC au service du développement :**

Il est nécessaire d'élaborer des partenariats pour atteindre les objectifs communs et traiter des questions liées aux TIC. Le secteur public devrait chercher des moyens de remédier aux insuffisances du marché et promouvoir la concurrence pour mettre les avantages de la société de l'information à la portée de tous, en particulier dans les pays en développement. Le secteur privé a un rôle important à jouer pour investir dans les TIC et les gouvernements devraient encourager sa participation. La société civile, quant à elle, collabore étroitement avec les communautés à consolider les initiatives en matière de TIC. Les organisations internationales aident à intégrer les TIC dans le processus de développement ainsi qu'à faciliter la mise en œuvre du Plan d'action du SMSI.